

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération
numéro 6
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD durant la présentation de la
délibération n°5
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Jean-Pierre CERVANTES
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2024

2

ENVIRONNEMENT : Présentation du rapport annuel de situation en matière de développement durable 2024 (DOB 2025).

Mme PORTEFAIX

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon présente son rapport annuel de situation en matière de développement durable conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et au moment du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Ce rapport permet aussi à la Ville de faire un point d'étape sur l'avancement de son Plan Local pour le Climat, adopté au Conseil Municipal du 25 juin 2022, dont l'objectif principal est la « neutralité carbone » en 2045 et, plus généralement, porte sur les enjeux de la transition écologique et solidaire du territoire et de la collectivité en tenant compte :

- des 5 finalités du développement durable et de leurs impacts :
 - renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre générations et entre territoires ;
 - lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
 - préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels et ressources ;
 - permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
 - fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

- des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies adoptés en 2015, qui définit un plan sur 15 ans avec pour perspective l'agenda 2030.

Parmi les actions phares menées au cours de l'année, nous pouvons citer :

- Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des écoliers et du grand public.
- Des actions de lutte contre le changement climatique à travers la nature en ville et de nombreux aménagements urbains.
- Des actions de sobriété dans la gestion municipale de la ressource en eau, des bâtiments et de l'énergie pour mieux s'adapter aux effets du dérèglement climatique.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Toutes ces actions ont un point commun, celui de favoriser le mieux-vivre des habitants pour un territoire en transition écologique.

Le rapport 2024, sur la situation en matière de développement durable de la commune d'Avignon, est annexé à la présente délibération et mis au débat au sein du Conseil Municipal. En conséquence, l'assemblée est invitée à prendre acte de la présentation de ce rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, L.2311-1-1 et D.2311-15,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu l'article L.110-1 du Code de l'Environnement,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport Développement Durable 2024 relatif aux actions de la Ville d'Avignon tant internes à la collectivité que sur son territoire.

ADOPTE



Pour le Maire
Par délégation
Le 1er Adjoint
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU À LA PRÉFECTURE LE
ACTE PUBLIE LE

12 DEC. 2024

11 DEC. 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :